L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DES ANNONCES JUDICIAIRES: —NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 30 JANVIER 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
Journal quotidien, une année d'avance.....$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance.....5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante centins pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, doivent une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion, seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilége des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre l'entrepreneur soussigné et M. Magne & Weisse, propriétaire de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du mars 1843, au prix de L'UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication, et dans chaque langue.
Nlle Orleans, 4e décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat

PAQUEBOT REGULIER ENTRE LES ATTAKAPAS ET LA NOUVELLE-ORLEANS.
Le bateau à vapeur NATHAN HALE, capitaine J. Harrington, fera les voyages ci-dessus, chaque paquebot régulier, pendant la saison, entre la Nouvelle Orléans, St. Martinville, et les ports et plantations intermédiaires.
Le NATHAN HALL est presque neuf, très fort, très peu d'eau et est bien convenable pour la navigation ci-dessus. Les propriétaires sollicitent une partie du patronage public, pour leur passage, s'adresser à bord ou à
LAFOREST & SOLIERS, 28 Vieille Levée.
THOMAS VARIEN,
57 Tchoupitoulas.

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR LA BALISE—Le steamer FAME, capt. C. Northup, partira pour le port ci-dessus tous les mercredis et samedis matin à 10 heures A.M. et arrivera à 10 heures A.M. de la Balise, les dimanches et lundis A.M., et sera de retour à la Nouvelle Orléans le même soir.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. ALEXANDER.
Pour la Balise, s'adresser à bord, ou à
WM. H. AVERY, 88, Gravier.

Nouveaux arrangements pris par le bateau à vapeur HÉLEN,
POUR LA BALIZE—Le bateau à vapeur HÉLEN, capitaine Jourdan Martin, partira régulièrement tous les samedis à 10 heures, excepté le même nuit à la Balise, et partira de la Balize le dimanche matin à 10 heures, et arrivera à la Nouvelle Orléans le soir des lundis au matin.
POUR LA POINTE A LA HACHE—Partant de la Nlle Orléans, tous les mercredis à 9 heures du matin pour la Pointe à la Hache, et sera de retour le jeudi suivant dans l'après-midi.
Par ce nouvel arrangement les passagers allant à la Balize, à destination des bateaux à vapeur, au lieu d'y arriver le dimanche comme avant, arriveront le lundi.
Les aménagements du bateau HÉLEN, sont supérieurs à ceux de tout autre bateau faisant les mêmes voyages.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
ROBERT MURPHY.
22 nov 62, Vieille Levée

POUR BAYOU-SARA.—Le beau steamer neuf, BELLE CREOLE, capitaine J. M'Scott, fera pendant toute l'année, régulièrement et sans interruption, le service entre la Nouvelle Orléans, en touchant à tour les ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les lundis à 5 heures après-midi, et du Bayou Sara tous les mercredis à 10 heures du matin, de manière à ce que les passagers du Kentucky, du Mississippi, de la Rivière Rouge, etc., trouveront une correspondance sûre et prompte, sans interruption ni retard. Les agréments de la cabine, et particulièrement ceux appartenant aux dames, ont été l'objet de soins tout spéciaux, et les agréments désirables y ont été réunis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
OMER LAUVE, 19, Toulouse.

POUR LES ATTAKAPAS—Le steamer NATHAN HALE, capitaine Harrington, partira régulièrement pour les ports ci-dessus, et particulièrement pour le Bâton Rouge, Pointe Coupée, Bayou Sara, Fausse Rivière, Lac Chetimachas, Côte de Boutte, Côte de Berwick, Côte de Madame, Côte de Carlin, Côte de Jeanerette, Côte de Vermillion, Côte de Teche, Côte de Pierre, Côte de Cypremort, Côte de Tigre, Côte de Wax, Côte de Marsh Island, Côte de Shell Island, Côte de Pecan Island, Côte de Calcasieu, Côte de Sabine, Côte de Mermentau, Côte de Vermillion, Côte de Carlin, Côte de Madame, Côte de Boutte, Côte de Berwick, Côte de Jeanerette